



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 26 mars 2021

COVID 19 : passage du département en vigilance renforcée.

Compte-tenu de la **dégradation de la situation sanitaire**, le département de Vaucluse est placé en « **vigilance renforcée** ». Les données sanitaires récentes confirment une recrudescence préoccupante de la circulation du virus dans le département, avec une incidence qui s'établit à 309 pour 100 000 habitants en semaine 12.

Cette situation entraîne notamment la fermeture des centres commerciaux de plus de 10 000 m² dans le département, à compter de samedi 27 mars 2021, pour une durée de 4 semaines.

Sont ainsi concernés :

- Centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- IKEA Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- Galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- Galerie marchande Avignon nord
- Galerie marchande Carrefour Courtine Avignon
- Galerie marchande Leclerc Apt
- Galerie marchande Auchan Cavaillon
- Galerie marchande Hyper U Pertuis
- Galerie marchande Carrefour Orange
- Galerie marchande Leclerc Carpentras
- Galerie marchande Leclerc Bollène
- Galerie marchande Leclerc Valréas

Préfecture de Vaucluse
Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

Dans ces établissements, hormis les pharmacies et les services publics, **seuls les commerces proposant principalement une offre alimentaire restent ouverts.**

Les commerces fermés bénéficieront naturellement des mesures de soutien renforcé mises en place par le Ministère de l'économie et des finances : fonds de solidarité renforcé, prêts garantis par l'État et activité partielle sans reste à charge.

Au regard de la situation sanitaire, **les conventions de restauration collective temporaire** permettant aux ouvriers du BTP de déjeuner au restaurant sont **suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

En outre, les mesures suivantes continuent de s'appliquer dans le département :

- couvre-feu de 19h à 6h,
- interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, hors manifestations revendicatives,
- obligation du port du masque sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute personne de onze ans et plus dans tout le département,
- interdiction de vente et de consommation d'alcool sur la voie publique de 19h à 6h,
- interdiction des soirées dansantes dans les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air,- interdiction des buvettes et points de restauration debout dans les établissements recevant du public et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

Des **contrôles renforcés** seront réalisés par les forces de sécurité intérieure pour s'assurer du respect de ces mesures, avec l'appui des polices municipales.

L'organisation de **nouvelles opérations de dépistage**, qui reposent sur le **déploiement des brigades de médiateurs Covid** dans les structures et établissements recevant du public concernés par des cas positifs ces derniers jours et le **renforcement des tests en milieu scolaire**, doit permettre de **casser les chaînes de contamination.**

Grâce à l'**allocation de doses de vaccin supplémentaires**, les centres de vaccination pourront ouvrir de **nouveaux créneaux de rendez-vous** dans les jours qui viennent, tandis que l'**équipe mobile départementale** va poursuivre son activité dans les **communes les plus éloignées** du département. Enfin, un **centre de vaccination de grande capacité** (6 000 vaccinations / semaine) ouvrira ses portes début avril.

Cette **stratégie**, qui repose sur des mesures de **ralentissement de la circulation virale** et sur l'**accélération de la couverture vaccinale**, doit permettre collectivement et durablement d'endiguer l'épidémie.